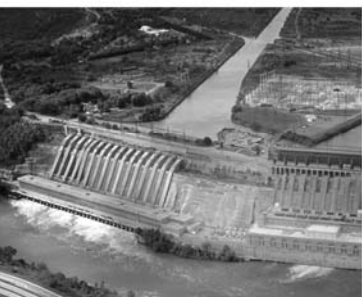




Rapport annuel 2012



Innovations pour un réseau d'électricité durable



120, rue Adelaide Ouest
Bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1
Tél. : 416 967-7474
Télec. : 416 967-1947
www.powerauthority.on.ca

Le 2 avril 2013

L'honorable Bob Chiarelli
Ministre de l'Énergie
900, rue Bay, 4^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2E1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'Office de l'électricité de l'Ontario pour l'exercice 2012. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'OPA durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que les états financiers et dûment audités.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.D.H.", written over a horizontal line.

James D. Hinds
Président
p. j.

Rapport annuel 2012

Innovier pour un réseau d'électricité durable

L'Office de l'électricité de l'Ontario joue un rôle unique et essentiel dans le secteur de l'électricité de l'Ontario – coordonner les efforts de conservation pour l'ensemble de la province, planifier le réseau d'électricité à long terme et passer des contrats liés à des ressources en électricité propres. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec une gamme élargie d'intervenants dans la province afin de réaliser ses activités.

Ensemble, nous innovons afin d'assurer un avenir durable au réseau d'électricité de l'Ontario en nous efforçant de réduire l'utilisation de l'énergie, de maintenir la fiabilité et de mettre en place un réseau électrique propre, moderne et rentable.

Table des matières

	Page
Message du président et du directeur général	2
À la fine pointe de la conservation	6
Planification en vue d'un avenir durable	7
Transformation en un réseau plus propre, plus fiable	9
Trouver ensemble des solutions novatrices	10
Rapport de gestion	12
Rapport des auditeurs indépendants	21
États financiers 2012	22
Notes afférentes aux états financiers	27
Constitution de la société	38

Message du président du conseil d'administration et du directeur général

L'Ontario est très fière de son réseau d'électricité – et ce pour de nombreuses raisons. Notre approvisionnement diversifié est l'une de nos forces. Et nous continuons à rendre ce réseau plus vert, plus propre et plus intelligent.

L'innovation est au cœur de cette transformation. L'innovation motive la réussite, l'efficacité et les économies – et nous permet de trouver des façons plus intelligentes et plus efficaces d'atteindre nos objectifs.



Colin Andersen,
Directeur général

James D. Hinds,
Président du conseil
d'administration

Les cibles de l'Ontario en matière de conservation figurent parmi les plus ambitieuses en Amérique du Nord – l'objectif à long terme de la province est de réduire la demande de pointe de 7 100 mégawatts et de réduire la consommation d'électricité de 28 térawatt-heures d'ici 2030. Cela équivaut à retirer une maison sur cinq du réseau. L'Ontario s'est également fixé des cibles ambitieuses en matière d'énergie propre, principalement grâce au premier programme complet de tarifs de rachat d'énergie du continent – 10 700 mégawatts d'énergie de sources éolienne, solaire et bioénergie, ainsi que 9 000 mégawatts d'énergie hydroélectrique d'ici 2018.

En collaboration avec nos partenaires du secteur, nous nous employons à édifier un réseau électrique intelligent offrant de nouvelles possibilités d'affaires ainsi que des produits et services novateurs. L'Ontario a presque terminé l'installation de plus de 4,7 millions de compteurs intelligents dans les résidences et les entreprises de la province et plus de 4,4 millions de consommateurs profitent des tarifs selon l'heure d'utilisation. En outre, la province aura éliminé la production axée sur le charbon d'ici 2014, ce qui en soi constitue la plus importante mesure de lutte contre le changement climatique. L'Ontario est le tout premier territoire du continent à réaliser ceci. Cette mesure permettra au secteur de l'électricité de l'Ontario de réduire de 75 pour cent son empreinte carbone.

Ce qui est particulièrement novateur est le fait que nous procédions non seulement à tous ces changements, mais que nous les faisons tous en même temps – et cela fonctionne.

L'OPA vise l'innovation dans les programmes, les procédés et l'exploitation, afin d'atteindre les objectifs et d'accomplir des progrès dans tous les domaines de notre mandat de façon plus efficace et rentable.

Innovation dans la conservation : les tout derniers résultats vérifiés des programmes de conservation démontrent que nous avons dépassé toutes nos cibles de 2011 – le coût de ces programmes transmis aux consommateurs est d'à peine trois cents le kilowattheure. En raison de

cette situation, l'exercice considéré le plus rentable jusqu'à date. Ceci démontre que les programmes que nous avons mis en œuvre de concert avec les sociétés locales de distribution portent fruit et que l'élan se poursuit.

Dans le but de maintenir cet élan pour l'avenir, le Fonds pour les économies d'énergie soutient les mesures et technologies novatrices de conservation de l'électricité susceptibles de permettre de réaliser des économies d'énergie significatives en Ontario. Des projets financés ont guidé la conception et l'évolution des programmes de conservation **énergiconomies** de l'Ontario. Ils ont également appuyé les efforts pour élaborer et commercialiser une vaste gamme de technologies de pointe afin de favoriser plus avant l'efficacité et la conservation de l'énergie. Ces programmes aident les résidents, les entreprises et les institutions à mieux gérer leur utilisation d'énergie et à créer une culture de la conservation dans la province.

Dans le but de fournir au gouvernement des conseils éclairés, nous sommes également à mettre au point une vision pour l'exercice 2020, afin de guider nos efforts en matière de conservation pour le reste de la décennie. Parmi les éléments clés de cette vision, mentionnons les suivants : adopter une approche centrée davantage sur le consommateur; veiller à ce que les consommateurs disposent de renseignements pertinents et disponibles en temps réel sur leur consommation, ainsi que des points de comparaison; tirer parti de la créativité du marché grâce aux produits de conservation axés sur la performance; et faire participer la chaîne d'approvisionnement et les personnes influentes, afin de promouvoir la conservation dans leur réseau.

Innovation dans la planification : nous innovons dans la façon dont nous planifions le réseau d'électricité. La planification est un processus continu qui doit s'adapter à des circonstances toujours changeantes. Nous avons cerné les futurs domaines de croissance dans la province et nous avons travaillé de façon proactive dans ces domaines, sur les paliers provincial, régional et municipal, afin de mieux intégrer la planification de l'électricité et l'aménagement du territoire. Le but est de s'assurer que les besoins de la future infrastructure de l'électricité sont davantage pris en compte dans les plans officiels.

Innovation dans l'approvisionnement et la gestion : à titre de premier programme complet de tarifs de rachat garantis (TRG) en Amérique du Nord, le Programme de tarifs de rachat garantis illustre sans équivoque l'innovation dont fait preuve l'Ontario en matière d'approvisionnement et de gestion. Ce programme a atteint avec succès de nombreux objectifs : le développement économique et la création d'emplois, la participation des collectivités autochtones, la volonté d'encourager le développement durable, ainsi que des objectifs environnementaux – en contribuant notamment à remplacer la production au charbon par le recours à une énergie propre.

L'intégration de ressources renouvelables au réseau d'électricité demeurera un enjeu important pour les quelques années à venir, nécessitant davantage d'innovation et de collaboration dans le secteur. Grâce au Programme de TRG, nous incorporons davantage de ressources intermittentes à un système déjà existant.

Les différents intervenants du secteur ont agi en collaboration afin de mettre en œuvre diverses mesures permettant d'intégrer ces ressources de façon efficiente. De nouveaux outils sont actuellement élaborés et mis en œuvre afin de tenir compte de la variabilité et de la faisabilité, ainsi que de la visibilité et de la prévisibilité.

Nous examinons également le rôle potentiel des véhicules électriques, l'emmagasiner d'énergie sous ses diverses formes et le flux d'électricité bidirectionnel. Nous sommes persuadés que l'Ontario et à l'avant-plan de ces progrès, et nous continuons à suivre de près les avancées réalisées dans ce domaine partout dans le monde.

Prestation de services à la hauteur de l'investissement des contribuables : nous sommes très conscients de l'environnement économique et financier dans lequel nous évoluons et nous sommes déterminés à aider l'Ontario à devenir un leader mondial en matière d'énergie propre, capable de soutenir l'économie de demain. En 2012, l'OPA, d'autres organismes du secteur de l'électricité et des sociétés de la couronne ont collaboré afin de cerner les facteurs de rendement et de réduction des coûts, dans le but de réduire le coût de l'électricité pour les contribuables.

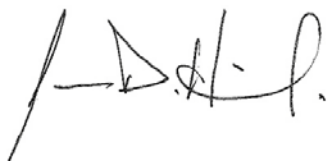
Nous avons également collaboré avec notre organisme sœur, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, afin de planifier une fusion de nos deux organisations, avantageuse pour les contribuables de l'Ontario. Bien que la fusion ait été temporairement suspendue en octobre, suite à l'ajournement de l'Assemblée législative avant que n'ait été entériné le projet de loi permettant la fusion, la fusion proposée a permis de cerner des réductions et des économies potentielles. Nous allons continuer à prendre des mesures afin de réaliser ces économies pour les contribuables.

En 2012, nous avons réduit nos dépenses d'exploitation de 4,7 pour cent comparativement à 2011 et nous sommes en voie de réduire, d'ici 2013, de 5 % le nombre d'années-personnes de notre personnel comparativement à un autre budget de 2012. Ces réductions sont entreprises pendant une période où l'on s'attend à nous voir produire des résultats dans le cadre d'un mandat de plus en plus complexe et vaste mettant en œuvre un nombre accru de contrats dont nous assumons la gestion. Actuellement, nous gérons près de 22 500 MW en vertu des différents contrats, soit environ les deux tiers de la capacité totale de la province.

Le consommateur d'électricité de demain sera différent du consommateur d'électricité d'aujourd'hui. Les consommateurs surveillent et gèrent à distance leur consommation d'électricité, produisent de l'électricité propre et vendent de l'électricité au réseau. Ils sont de plus en plus conscients du coût de l'électricité et s'y adaptent. Il s'ensuit qu'ils gèrent également de façon plus active leur consommation et leur production.

L'OPA dirige une vaste gamme de projets d'innovations dans le cadre de son mandat, innovations auxquelles il participe également, tout comme c'est le cas pour de nombreux autres intervenants dans le secteur de l'électricité et dans la collectivité en général. Nous faisons des progrès, mais nous pouvons faire encore mieux. Nous allons continuer à collaborer à différents projets, à travailler avec les collectivités autochtones et les intervenants, ainsi qu'à encourager et soutenir l'innovation dans notre secteur et dans les autres secteurs. Ensemble, nous allons trouver des façons de mieux collaborer et de travailler de façon plus intelligente et plus efficiente, afin

d'assurer un réseau d'électricité fiable, durable et rentable. Et nous allons contribuer à ce que l'économie soit plus forte et que l'environnement soit plus propre et plus sain.



James D. Hinds, président du conseil
d'administration



Colin Andersen, directeur général

À la fine pointe de la conservation

L'OPA s'est engagée à répondre aux besoins de l'Ontario en matière d'électricité, tant aujourd'hui que dans l'avenir, en collaborant avec ses partenaires dans la conception et la mise en œuvre de nouvelles mesures d'économie d'énergie pour les résidences et les entreprises, en finançant des projets novateurs par le biais du Fonds pour les économies d'énergie, et en mobilisant le public à participer à la conservation de l'énergie. Ces mesures contribuent à l'édification d'une culture de la conservation dans la province et profitent à tous les Ontariens, car elles permettent de réduire la nécessité de construire d'autres installations de production, plus coûteuses, elles aident les clients à mieux comprendre leur consommation d'énergie et elles permettent à la province de respecter ses cibles énergétiques à long terme.

Programmes de conservation de l'Ontario

En 2012, l'OPA a poursuivi son travail avec les sociétés locales de distribution de la province et leur a fourni l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'offrir la série de programmes renforcés de conservation et de gestion de la demande lancée en 2011 sous la bannière **énergiconomies**. Ces programmes, conçus pour les clients résidentiels et les entreprises, y compris les clients industriels, de 2011 à 2014, offrent aux clients des mesures incitatives, des outils et de l'information leur permettant de réduire leurs coûts d'énergie et de mieux gérer leur consommation d'énergie. En décembre 2012, le ministre de l'énergie a émis une directive visant à étendre l'autorité de l'OPA en matière de financement, en ce qui a trait aux programmes provinciaux de conservation et de gestion de la demande offerts par les sociétés locales de distribution et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

Les programmes pour les résidences, les commerces, les industries et les programmes d'intervention en fonction de la demande, offerts tant directement par l'OPA que par le biais des sociétés locales de distribution, ont permis de réduire la demande de 645 MW et d'économiser 717 GWh en 2011. Encouragées par ce résultat, l'OPA et les sociétés locales de distribution ont continué à collaborer afin de cerner d'autres possibilités de conservation qui permettront à la province d'atteindre ses cibles globales en matière de conservation.

Après consultation auprès des collectivités autochtones, le Programme d'économie d'énergie pour les Autochtones a été lancé au début de 2013; ce programme est conçu pour permettre aux Premières Nations, aux Métis et à la collectivité autochtone urbaine de réduire leur consommation d'électricité. Huit collectivités des Premières Nations de l'Ontario ont été choisies pour participer à la première année du programme et 16 pour participer à la deuxième année, y compris des collectivités éloignées. Le programme offre des programmes de conservation adaptés aux besoins des Premières Nations et vise à inciter les collectivités, les entreprises et les résidences à adopter des mesures de conservation de l'énergie.

Soutien à la conservation grâce à la formation, à la technologie et à la conscientisation

L'OPA a continué à soutenir la conservation en formant les fournisseurs dans l'industrie de la conservation, à financer la mise au point de nouvelles technologies à même le Fonds pour les économies d'énergie et à sensibiliser la population de la province au moyen de campagnes et d'autres mesures.

En 2012, le Fonds pour les économies d'énergie a engagé la somme de 8,7 millions de dollars pour financer huit nouveaux projets, dont un projet pilote de 5 millions de dollars auprès d'un certain nombre de sociétés locales de distribution, afin de vérifier l'efficacité de l'étalonnage des performances sociales pour encourager la conservation dans le marché résidentiel.

Les résultats et conclusions provenant de divers projets financés à même le Fonds pour les économies d'énergie ont une influence directe sur bon nombre des mesures d'**énergiconomies**.

La campagne du **PACTE énergiconomies** de 2012 s'est déroulée du mois de juin au mois de décembre. La campagne encourageait les clients des sociétés locales de distribution à s'inscrire au programme **peaksaver PLUSTM** et donnait aux Ontariens des moyens concrets pour gérer le coût figurant sur leur facture d'électricité.

Création d'une culture de la conservation pour l'avenir

Nous avons continué à mener la province vers l'édification d'une culture de la conservation pour l'avenir, à aider le gouvernement dans son travail sur les codes du bâtiment et les normes relatives aux nouveaux produits, ainsi que relativement aux systèmes d'énergie intégrés auprès des gouvernements locaux. Les directives et objectifs actuels des sociétés locales de distribution se terminent à la fin de 2014. Nous avons également commencé à concevoir de nouvelles options pour l'avenir à l'intention du ministère de l'Énergie. Dans le cadre de ce travail, nous devons déterminer les nouvelles tendances susceptibles d'influencer la nature et la forme que prendront les efforts et cibles futurs en matière d'efficacité énergétique.

Planification en vue d'un avenir durable

L'OPA effectue la mise à jour des plans pour le réseau d'électricité intégré afin de fournir un contexte pour les décisions en matière de politique, l'élaboration des programmes et de l'approvisionnement, ainsi que la mise en œuvre des projets de transport d'électricité. Notre planification porte de plus en plus sur des approches régionalisées qui élaborent des solutions locales englobant le transport, la distribution, la conservation et la production. Cela implique une collaboration avec les transporteurs, les distributeurs, la Société indépendante d'exploitation de réseau d'électricité, la Commission de l'énergie de l'Ontario et les collectivités.

Planification en vue d'un réseau d'électricité fiable et durable

Dans le cadre de nos efforts continus pour maintenir des plans à long terme pour le réseau d'électricité intégré, nous œuvrons de façon proactive pour comprendre les tendances de la demande d'électricité, les pactes de la conservation et les options en matière d'approvisionnement et de repérage de la production. Nous avons également poursuivi notre travail sur l'intégration de la production renouvelable, la préparation en vue d'une remise à niveau de l'énergie nucléaire et le maintien du fonctionnement du réseau. Nous avons maintenu à jour des évaluations de l'approvisionnement en électricité afin d'évaluer les besoins à long terme de l'Ontario en matière de fiabilité, de cerner les options susceptibles de répondre à ces besoins et de proposer des mesures pertinentes.

Maintien à jour des prévisions de la demande

En 2012, les prévisions de la demande d'électricité ont été mises à jour afin de tenir compte des conditions économiques changeantes et d'incorporer les hypothèses à jour relativement aux tarifs et à l'efficacité énergétique. Ces prévisions ont également été faites à l'échelle régionale afin d'aider à la planification régionale.

Progression des projets de transport afin de soutenir la fiabilité et d'atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable

Ensemble, Hydro One et l'OPA ont fait progresser les projets de transport dans la région du Grand Toronto et dans la région de l'Ouest de London afin de maintenir la fiabilité et d'atteindre les cibles de la province en matière d'énergie renouvelable. Nous avons également continué à soutenir le projet de la ligne Est-Ouest entre Thunder Bay et Wawa.

Approches novatrices à la planification afin d'approvisionner la croissance régionale à venir

L'OPA a poursuivi ses efforts sur un certain nombre de plans régionaux intégré dans des régions qui étaient aux prises avec des contraintes d'approvisionnement en 2012. Des processus de planification régionale se sont déroulés au centre-ville de Toronto, dans la région de York, Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph, Ottawa, Windsor-Essex et le Nord-Ouest de l'Ontario. Nous avons également commencé à travailler de façon proactive avec les autorités provinciales, régionales et municipales afin de coordonner les besoins futurs en matière de transport et les autres plans d'infrastructure linéaires, conformément aux politiques énoncées par le gouvernement dans sa Déclaration de principes provinciale relativement à l'aménagement du territoire.

Planification pour le Nord

Le Nord-Ouest est une région où existe un important potentiel de croissance de la demande attribuable au développement des activités minières. Nous sommes déterminés à assurer le maintien de la fiabilité, et nous poursuivons l'élaboration et la consultation avec les intervenants au sujet des plans mis à jour.

La collaboration se poursuit avec le Comité de planification en matière de transport d'électricité pour les Premières Nations du Nord-Ouest afin d'examiner la viabilité technique et économique du branchement de 25 collectivités des Premières Nations éloignées du Nord-Ouest de l'Ontario dont la production dépend actuellement du diesel. La version finale du rapport technique, attendue vers le milieu de 2013, aidera les futurs promoteurs à faire progresser les branchements des collectivités éloignées au-delà des régions du lac Pickle et du lac Red. Ce rapport informera les collectivités autochtones et autres parties intéressées de l'analyse de rentabilité du branchement des collectivités éloignées.

Maintien d'un vaste éventail de mesures dans le secteur énergétique

Nous continuons à soutenir une large gamme de mesures dans le secteur, notamment des évaluations à l'intention des décideurs, le Programme de TRG pour l'approvisionnement en énergie renouvelable et la remise à niveau du nucléaire. Ce travail se fait en collaboration avec nos partenaires, notamment la Société indépendante d'exploitation de l'électricité, l'Ontario

Power Generation et les sociétés locales de distribution.

En 2012, nous avons poursuivi l'élaboration d'un cadre de travail pour l'intégration de la durabilité, afin de consolider et d'étendre la notion de durabilité à nos activités de planification.

Transformation en un réseau plus propre, plus fiable

L'OPA a continué à se procurer de l'énergie propre et renouvelable pendant l'exercice 2012 par le biais de nos programmes d'offre standards et de négociations bilatérales. Ces acquisitions répondent au besoin de l'Ontario de s'assurer d'une source d'approvisionnement en électricité propre et fiable, maintenant de temps à venir.

Gestion des contrats pour une énergie propre

À la clôture de 2012, l'OPA gérait un approvisionnement d'environ 22 500 MW d'électricité sous contrats. Cette énergie provient entièrement de sources propres :

- 8 161 MW d'énergie renouvelable éolienne, solaire et de bioénergie
- 2 382 MW d'énergie hydroélectrique renouvelable
- 8 868 MW d'énergie provenant du gaz naturel, combinant chaleur et production d'électricité, et d'énergie produite à partir de déchets
- 3 000 MW d'énergie nucléaire sous contrat.

Nous avons continué à améliorer nos processus de gestion et de règlement de contrats, afin d'en traiter un plus grand volume de façon plus efficiente et de continuer à optimiser les ressources pour les contribuables ontariens. À la clôture de 2012, nous assurons la gestion de près de 16 800 contrats.

Nous avons également finalisé les négociations contractuelles avec TransCanada Energy et Eastern Power portant à localiser les installations visées par leur contrat à Napanee et Sarnia, respectivement.

Acquisition et livraison d'énergie propre et renouvelable

Une grande partie de l'importante quantité d'énergie éolienne, solaire et de la bioénergie sous contrat avec l'OPA est le fruit du Programme de tarifs de rachat garanti pour l'énergie renouvelable. À la suite de l'examen biennal du Programme de TRG, l'OPA a reçu en avril la directive de relancer le programme. Le Programme de TRG pour les micros-projets a été relancé le 12 juillet 2012 et le Programme de TRG a été relancé le 14 décembre. Par le biais du Programme de TRG, nous incorporons davantage de ressources intermittentes à un système déjà existant. En collaboration avec les différents intervenants du secteur, nous avons mis en œuvre diverses mesures permettant d'intégrer ces ressources.

Nous avons continué à conclure de nouveaux contrats avec les installations hydroélectriques existantes dans le cadre de l'Initiative de négociation de contrats de production d'énergie

hydroélectrique. Nous avons également continué à gérer l'approvisionnement par le biais d'autres projets d'énergie propre, par exemple, la production à partir du gaz naturel. Nous avons également cherché à obtenir de l'énergie à partir d'autres sources, notamment les projets de production d'énergie à partir des déchets et la conversion à la biomasse des installations au charbon.

En octobre, les réacteurs des unités 1 et 2 de Bruce Power ont atteint le stade de l'exploitation commerciale après la remise à niveau qui a duré sept ans. Ensemble, ces deux unités sont capables de produire suffisamment d'électricité pour alimenter des villes de la taille d'Ottawa et de London (Ontario) combinées.

En juillet 2012, nous avons conclu un accord avec l'Ontario Power Generation relativement à la conversion de la centrale d'Atikokan du charbon à la biomasse, afin de continuer à assurer un service fiable et rentable aux résidents, entreprises et industries de la région.

Nous avons également élaboré le Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel vers la fin de 2012, afin de permettre aux sociétés industrielles nouvelles ou en expansion de profiter de l'abondant approvisionnement en énergie de la province.

Collaboration avec les collectivités afin d'élaborer des projets d'énergie renouvelable

Après avoir collaboré avec le ministère de l'Énergie pour remanier le Fonds des projets d'énergie renouvelable pour les Autochtones et le Programme de partenariat énergétique communautaire, nous avons lancé le nouveau fonds et le nouveau programme à la mi-décembre. Nous avons également collaboré avec le ministère de l'énergie afin d'étudier différentes options relativement à la refonte du Programme des plans communautaires de consommation d'énergie est Autochtones. Celui-ci devrait être relancé en 2013.

Trouver ensemble des solutions novatrices

Notre collaboration avec les collectivités des Premières Nations et des Métis de l'Ontario et l'engagement continu des intervenants nous permettent d'adopter des approches et des solutions novatrices dans nos programmes, nos procédés et notre exploitation.

Soutenir la participation autochtone

Nous avons continué à encourager la participation et l'investissement autochtones dans le réseau d'électricité de l'Ontario, en invitant les Premières Nations et les Métis à participer à la planification et à la conservation de l'énergie, aux mesures de transport et à l'approvisionnement en électricité. Nous avons concentré nos efforts sur le renforcement des capacités des collectivités autochtones, de sorte qu'elles puissent participer à ces activités. Nous avons également collaboré avec l'Ontario Waterpower Association à un projet de formation à l'intention des personnes des Premières Nations travaillant au développement hydroélectrique en Ontario.

En outre, nous avons conclu une entente pour le renforcement des capacités et l'établissement de liens avec le Grand Council Treaty #3, une organisation représentant 24 collectivités des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario. Cette entente a permis un échange sur les nombreuses possibilités, notamment l'approvisionnement en énergie renouvelable et la conservation. Trois rencontres ont eu lieu, auxquelles ont assisté de nombreux participants, des chefs, des aînés et des jeunes. Divers experts du secteur y ont transmis de l'information sur l'énergie.

Nous avons également poursuivi notre collaboration avec le Comité de planification en matière de transport d'électricité pour les Premières Nations du Nord-Ouest, ainsi que notre soutien à cet organisme pour l'élaboration d'une analyse de rentabilité destinée à être soumise à un organisme de réglementation relativement au branchement des collectivités des Premières Nations éloignées.

Participation continue des intervenants et responsabilité sociale et environnementale

Nous avons continué à consolider les relations avec la collectivité et les intervenants, en particulier en ce qui a trait à la planification locale et régionale de l'approvisionnement, aux acquisitions (incluant le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les micros projets) et aux mesures de conservation auprès des sociétés locales de distribution – par des activités de communication et de sensibilisation.

Notre responsabilité sociale et environnementale demeure une priorité et le public reconnaît de plus en plus les fruits de nos efforts. Nos employés appuient divers organismes caritatifs. Nous avons atteint en 2012 les cibles environnementales que nous nous étions fixées pour ce qui est de réduire l'électricité, le papier et les déchets et d'augmenter la participation, la sensibilisation et le soutien du personnel dans les mesures environnementales. L'OPA a reçu le prix du meilleur employeur du Grand Toronto pour la troisième année consécutive et a remporté pour la deuxième année de suite le défi Clean Air Commute de Pollution Probe dans notre catégorie. Nous avons bien également été choisis équipe verte de l'année 2012 par WWF Canada.

Rapport de gestion



Faits saillants financiers en 2012

- L'OPA a réduit de 2,9 millions de dollars, ou 4,7 pour cent, ses coûts d'exploitation totaux comparativement à 2011.
- En 2012, l'OPA a concentré ses ressources sur la réalisation d'économies au sein de l'organisation, tout en remplissant un mandat de plus en plus large et complexe, notamment des activités de fusion et d'intégration.
- L'OPA a géré un nombre considérablement accru d'activités liées aux programmes, notamment :
 - une augmentation de la participation au Programme d'accélération pour le secteur industriel, l'intégration de l'énergie renouvelable, le lancement du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel et le second lancement du Programme de partenariats énergétiques communautaires et du Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones.
- L'OPA a géré et réglé un volume croissant de contrats représentant les deux tiers de la totalité du réseau d'électricité.
- Le personnel équivalent plein temps est demeuré le même, car l'effectif temporaire nécessaire au soutien du Programme de TRG a contrebalancé les postes vacants dans d'autres domaines.

Voici le rapport de gestion portant sur les résultats des activités et la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OPA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Pour de plus amples détails, se reporter aux états financiers et aux notes y afférentes.

- La réalisation du mandat de l'OPA entraîne des dépenses. Parmi ces dépenses, mentionnons les salaires, les honoraires, les contrats de location et autres charges d'exploitation qu'entraînent la gestion et le soutien de la planification à long terme du réseau, la production d'électricité et les programmes provinciaux d'économie d'énergie.
- L'OPA engage des charges liées aux programmes d'économie d'énergie destinés à permettre à l'Ontario d'atteindre ses cibles de conservation de l'énergie, ainsi que des charges liées aux contrats de production nécessaires pour fournir à la province un approvisionnement en électricité adéquat, fiable et durable. Ces charges sont comptabilisées dans le mécanisme d'ajustement global (MAG) et sont abordées plus loin dans le présent rapport.

Performance financière

Revenus

Diminution des revenus par des modifications apportées aux frais d'inscription au Programme de TRG.

L'OPA dispose de trois sources de revenus à partir desquelles il finance ses dépenses :

- a) **Les droits** : un tarif à la consommation autorisé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et facturé aux consommateurs d'électricité de l'Ontario selon la consommation, les revenus provenant des droits étant calculés de façon à récupérer le budget d'exploitation de l'OPA. Avec l'autorisation de la CEO, l'OPA a continué à recueillir un droit d'utilisation provisoire de 0,551 \$/MWh établi en 2011. En 2012, les revenus totaux sont demeurés les mêmes qu'en 2011, soit 76,3 millions de dollars.
- b) **Les frais d'enregistrement** : des frais administratifs facturés sur l'approvisionnement effectué par l'OPA. Les frais d'enregistrement de 2012 sont inférieurs de 1,8 million de dollars à ceux de 2011, principalement à cause du remboursement des frais d'enregistrement pour les demandes dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie renouvelable (TRG).
- c) **Autres revenus** : intérêts et revenus divers.

Tableau 1 : revenus de 2012 et 2011

Revenus de l'OPA (en millions)	2012	2011	Différence
Revenu provenant des droits	76,3 \$	76,3 \$	0,0 \$
Frais d'enregistrement	-1,5 \$	0,3 \$	-1,8 \$
Autre	0,8 \$	1,7 \$	-0,9 \$
Total	75,6 \$	78,3 \$	-2,7 \$

Coûts d'exploitation

Continuer à réduire les coûts par le biais de la flexibilité en matière de dotation en personnel, d'une dépendance moindre sur les services externes et l'atteinte d'une efficience constante.

Les charges sont réparties en catégories comme suit : rémunérations et avantages, honoraires, déboursés du Fonds pour la technologie et les économies d'énergie, frais généraux et amortissement des immobilisations. En 2012, les charges d'exploitation totales de 59,3 millions de dollars (avant amortissement des autres comptes financiers) ont diminué de 2,9 millions de dollars, ou 4,7 pour cent, par rapport à 2011.

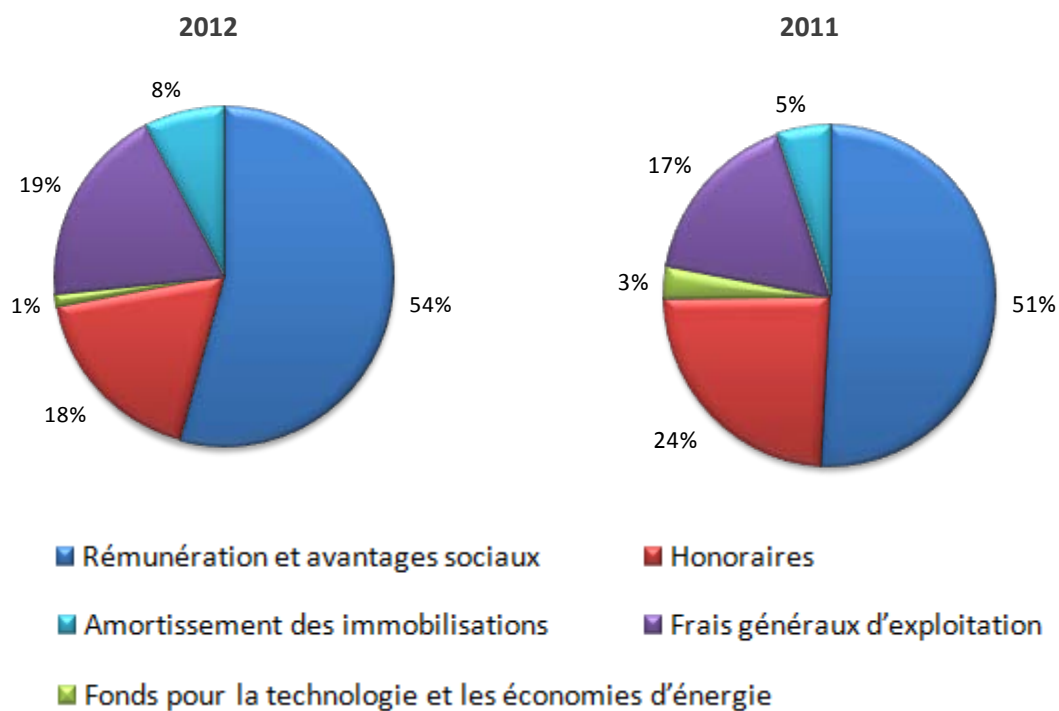
- **Rémunération et avantages sociaux** : les dépenses totales de 32,0 millions de dollars étaient plus élevées de 0,4 million \$ comparativement à 2011. Les dépenses plus élevées pour la rémunération sont principalement attribuables à l'embauche de personnel temporaire pour le soutien aux Programme de TRG et Programme de TRG pour les micro-projets et ont été partiellement contrebalancées par les postes toujours vacants.
- **Honoraires** : les dépenses totales de 10,9 millions de dollars en 2012 ont diminué de 4,0 millions de dollars, ou 27,2 pour cent, relativement à 2011. Cette diminution est attribuable aux économies liées à la suspension du deuxième plan pour le réseau d'électricité intégré, à la réduction du soutien externe pour le projet de TI, au calendrier des dépenses de recherche et à la réduction des coûts pour divers projet d'approvisionnement en électricité.
- **Charges d'exploitation** : les dépenses totales de 11,3 millions de dollars sont plus élevées de 0,7 million de dollars comparativement à 2011. En 2012, des dépenses additionnelles ont été engagées pour soutenir le système de gestion du programme d'efficacité énergétique de l'OPA. Ces dépenses plus élevées ont été partiellement compensées par une réduction des dépenses liées aux déplacements et au marketing.
- **Autres coûts** : le total des autres coûts est de 5,2 millions de dollars en 2012, soit 0,1 million de dollars de plus qu'en 2011. Les charges d'amortissement plus élevées ont été contrebalancées par des dépenses moins élevées liées au Fonds pour les économies d'énergie. Étant donné que les dépenses du Fonds pour les économies d'énergie sont traitées comme des dépenses pour les projets approuvés depuis 2011, les dépenses du fonds continueront à diminuer au cours des exercices à venir.
- **Amortissement des immobilisations** : les coûts d'amortissement sont de 4,4 millions de dollars en 2012, soit 1,2 million de dollars de plus qu'en 2011. Un examen des actifs de l'OPA réalisé en 2012 s'est traduit par un reclassement d'actifs, ainsi qu'une révision de leur durée de vie utile.

Amortissement d'autres comptes financiers : aucune dépense engagée en 2012, car ces comptes ont été entièrement amortis en 2011. D'autres comptes financiers ont trait aux règlements des contrats de détail – les paiements versés par l'OPA aux détaillants relativement à certains contrats conclus avec des consommateurs avant que les tarifs d'électricité soient fixés (Grille tarifaire réglementée entrée en vigueur en 2002). Ces paiements permettent aux détaillants de contrebalancer les écarts entre la tarification horaire de l'électricité en Ontario et le prix du contrat. Une fois terminés les contrats avec les consommateurs, les soldes se sont accumulés dans les comptes de report et ont été amortis sur une période de trois ans.

Tableau 2 : coûts d'exploitation en 2012 et 2011

Coûts d'exploitation de l'OPA (en millions)	2012	2011	Différence
Rémunération et avantages sociaux	32,0 \$	31,6 \$	0,4 \$
Services professionnels et consultation	10,9	14,9	-4,0
Fonds pour la technologie et les économies d'énergie	0,7	1,9	-1,2
Frais généraux d'exploitation	11,3	10,6	0,7
Amortissement des immobilisations	4,4	3,2	1,2
Sous-total coûts d'exploitation	59,3 \$	62,2 \$	-2,9 \$
Amortissement d'autres comptes réglementés	0,0	14,2	-14,2
Total coûts d'exploitation	59,3\$	76,4 \$	-17,1 \$

Graphique 1 : Frais d'exploitation par catégorie de dépenses pour 2012 et 2011

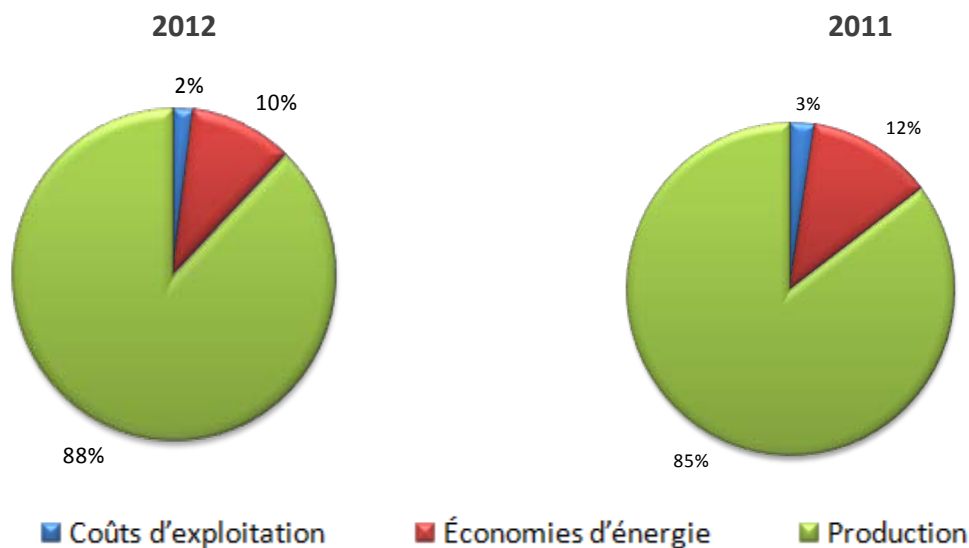


Dépenses de programmes

Les dépenses liées aux programmes, également appelées « charges », sont les paiements versés aux fournisseurs et aux participants des mesures de conservation et de production de l'OPA, et sont reflétées dans le MAG.

Face à une augmentation continue des activités liées aux programmes et des dépenses connexes, l'OPA a réussi à réduire ses frais d'exploitation pour l'exercice. Cette portion des dépenses est en effet passée de trois à deux pour cent des dépenses de programmes totales. Les dépenses liées aux programmes de production ont été plus élevées en 2012 à cause de l'augmentation du nombre de contrats atteignant le stade de l'exploitation commerciale. Les dépenses liées aux programmes d'économies d'énergie se sont traduites par une aide financière ayant permis d'atteindre ou de dépasser les objectifs de conservation de la province.

Graphique 2 : Coûts d'exploitation, coûts des programmes d'économies d'énergie et frais liés à la production pour 2012 et 2011



Les contrats de fourniture d'électricité comprennent les installations nucléaires, ainsi que la production propre et renouvelable. Les frais de production reflètent les changements survenus dans la diversité des sources de combustibles et la puissance installée totale faisant l'objet de contrat et actuellement en exploitation. Les frais de production reflètent également la différence entre le THEO et les tarifs versés aux producteurs fournissant de l'électricité en Ontario dans le cadre d'un contrat. Les compléments de paiement des contrats ont augmenté en 2012, car la valeur du THEO a continué à diminuer. En 2012, les frais de production d'électricité totaux ont augmenté de 18 pour cent comparativement à 2011. Le THEO moins élevé et les nouveaux contrats de production à partir d'énergies renouvelables sont principalement responsables de l'augmentation des frais liés à la production.

Tableau 3 : Frais d'exploitation et coût du programme – Comparatif 2012-2011

Dépenses de l'OPA (en millions)	Réels - 2012	Réels - 2011	Différence de 2012 à 2011
Charges d'exploitation	59,3 \$	62,2 \$	-2,9 \$
Programmes d'économies d'énergie	301,1 \$	317,8 \$	-16,7 \$
Programme de production d'électricité	2 608,3 \$	2 210,4 \$	397,9 \$

L'OPA continuera à développer, mettre en œuvre et gérer un solide portefeuille de programmes d'économies d'énergie, tout en poursuivant l'intégration de son système d'évaluation, de mesure et de vérification, afin de suivre les progrès accomplis relativement aux cibles d'économies d'énergie fixés pour l'Ontario.

Mécanisme d'ajustement global (MAG)

Le mécanisme d'ajustement global (MAG) tient compte de la différence entre le THEO et les tarifs versés aux producteurs d'électricité réglementés et liés par contrat en Ontario. Il inclut également les montants versés aux programmes d'économies d'énergie et de gestion de la demande, ainsi que les mesures axées sur les énergies vertes. Il s'ensuit que des éléments du MAG peuvent être positifs ou négatifs, selon la fluctuation des prix sur le marché de gros de l'électricité. Le MAG s'applique à tous les consommateurs en Ontario, et notamment aux entreprises qui paient le prix du marché comptant (THEO) et aux clients qui ont signé un contrat avec un détaillant d'électricité autorisé. Dans le cas des clients qui sont inscrits à la Grille tarifaire réglementée (GTR), le MAG est intégré au tarif établi par la CEO.

L'ajustement global reflète la différence entre le prix de départ du marché et :

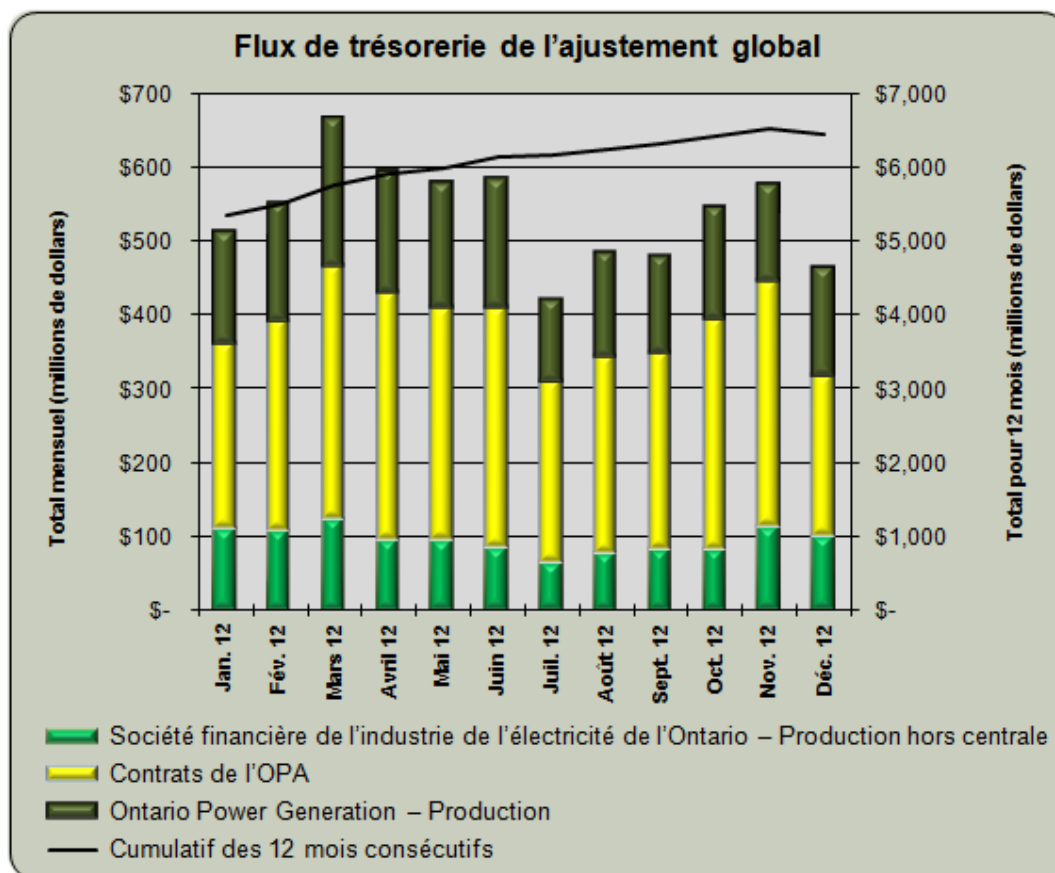
- les tarifs réglementés versés aux centrales nucléaires et hydroélectriques de l'Ontario Power Generation (OPG) produisant l'électricité de base;
- les paiements versés aux fournisseurs ayant signé un contrat avec l'OPA, par exemple, les installations alimentées au gaz, les installations axées sur l'énergie renouvelable (p. ex., les projets de TRG et les micro-projets de TRG) et les programmes de réponse à la demande;
- les tarifs contractuels administrés par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Comptabilisation du mécanisme d'ajustement global

L'OPA est tenue par la loi d'enregistrer les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Pour satisfaire cette obligation, l'OPA enregistre les flux liés aux contrats d'approvisionnement détenus, gérés ou placés sous sa responsabilité. Ce compte est réglé mensuellement; cependant, le processus de règlement des contrats de l'OPA exige une estimation du solde impayé à la fin de chaque mois. Cette estimation est déposée auprès de la SIERE à la fin de chaque mois et reçue par l'OPA le mois suivant afin de régler les paiements d'électricité aux titulaires de contrats. Toute différence entre les montants réels versés et les estimations des montants à payer est incluse dans le règlement du mois suivant. Au 31 décembre 2012, une somme de 474 millions de dollars était à recevoir du marché, par le biais de la SIERE, pour les paiements d'électricité.

La figure 3 représente les flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2012. La ligne tracée sur 12 mois reflète l'ajustement global mensuel moyen du flux de trésorerie pour la période de 12 mois précédente. Ceci est comparé à l'ajustement global du flux de trésorerie pour chaque mois. L'ajustement global augmente et diminue selon les fluctuations du THEO. Lorsque le THEO est bas, l'ajustement global est plus élevé afin de couvrir les paiements additionnels pour les contrats d'énergie et autre production réglementée. Le MAG augmente également lorsque les nouveaux projets entrent en exploitation et que les paiements contractuels commencent.

Graphique 3 : Flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global



Régime de rémunération des cadres supérieurs

Objectifs du régime

Le régime de rémunération de l'OPA est un régime intégré qui s'applique à tous les cadres supérieurs. Il est conçu pour attirer, retenir et motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de contribuer à l'exécution du mandat de l'OPA, à sa vision et à ses objectifs commerciaux. Par conséquent, le régime de rémunération a été conçu afin de :

- centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs commerciaux de l'OPA;
- recruter des cadres de talent pour aider à l'exécution du mandat de l'OPA;
- retenir les cadres de valeur;
- se doter de la souplesse nécessaire pour récompenser leurs résultats et leur compétence confirmée;
- adopté des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des intervenants.

Le principe sous-jacent à ces objectifs implique une rémunération suffisante, mais non excessive, des cadres supérieurs, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse assurer l'exécution du mandat de l'OPA.

Pour le sixième exercice consécutif, le conseil d'administration de l'OPA a autorisé un gel de la structure salariale des cadres supérieurs pour l'année suivante. En maintenant le gel de la structure salariale des cadres supérieurs pour l'exercice 2013, le conseil a pris en compte divers facteurs sociaux, économiques, juridiques et politiques, notamment les conditions économiques et les conditions d'embauche, ainsi que des considérations fiscales gouvernementales, entre autres, la conformité aux modifications apportées en 2012 à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*.

Le Tableau 1 montre la rémunération annuelle des cadres supérieurs désignés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Les rémunérations totales en espèces détaillées ci-dessous correspondent aux valeurs publiées selon la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public (Ontario)* pour la période indiquée.

Tableau 4 : Sommaire de la rémunération des cadres supérieurs¹

Nom, fonction	Exercice	Salaire versé	Avantages sociaux imposables ³	Montants déclarés selon la <i>Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public</i> ²
Colin Andersen, Directeur général	2011	573 027 \$	871 \$	573 898 \$
	2012	573 027 \$	900 \$	573 927 \$
Kimberly Marshall, Vice-présidente, Stratégies et solutions d'entreprises (directrice générale des finances)	2011	254 952 \$	799 \$	255 751 \$
	2012	255 172 \$	819 \$	255 991 \$
Amir Shalaby, Vice-présidente, Planification du réseau d'électricité	2011	449 939 \$	878 \$	450 817 \$
	2012	449 541 \$	900 \$	450 441 \$
Andrew Pride Vice-présidente, Conservation	2011	316 970 \$	886 \$	317 856 \$
	2012	316 970 \$	900 \$	317 870 \$
JoAnne Butler, Vice-présidente, Ressources électriques	2011	371 924 \$	878 \$	372 802 \$
	2012	371 924 \$	900 \$	372 824 \$

¹ Les cadres dirigeants sont énumérés dans l'ordre suivant :
directeur général, directrice générale des finances, puis en ordre alphabétique de prénoms.

² Revenu total sur le formulaire T4, incluant les avantages sociaux imposables.

³ Augmentation des avantages sociaux imposables en 2012 liée à la modification des tarifs des primes d'assurance-vie de base assumées par l'OPA et s'appliquant à tout le personnel.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge Bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416-228-7000
Télécopieur 416-228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 20 février 2013
Toronto (Canada)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coöperatieve (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

États financiers audités



Exercice clos le 31 décembre 2012

Etat de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1er janvier 2011

Actif	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Actif à court terme :			
Trésorerie et équivalents	\$ 315,631	\$ 229,827	\$ 97,263
Débiteurs (note 3)	\$ 546,963	\$ 416,102	\$ 289,123
Charges payées d'avance	\$ 564	\$ 300	\$ 86
	\$ 863,158	\$ 646,229	\$ 386,472
Immobilisations (note 4)	\$ 6,628	\$ 10,378	\$ 11,236
Autres actifs financiers (note 5)	\$ -	\$ -	\$ 15,689
Total de l'actif	\$ 869,786	\$ 656,607	\$ 413,397

Passif et actif net			
Passif à court terme :			
Créditeurs et charges à payer (note 6)	\$ 474,839	\$ 321,995	\$ 296,254
Prêt d'exploitation (note 13)	\$ 60,000	\$ 256,368	\$ -
Acomptes sur contrats (note 7)	\$ 28,996	\$ 52,128	\$ 67,571
Autres passifs	\$ 105	\$ 83	\$ 68
	\$ 563,940	\$ 630,574	\$ 363,893
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	\$ 403	\$ 547	\$ 691
Autres passifs financiers (note 5)	\$ 289,918	\$ 25,788	\$ 49,966
Actif net :			
Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	\$ 9,939	\$ 10,667	\$ 12,581
Investi en immobilisations	\$ 6,628	\$ 10,378	\$ 11,236
Déficit cumulé	\$ (1,042)	\$ (21,347)	\$ (24,970)
	\$ 15,525	\$ (302)	\$ (1,153)
Engagements (note 8)			
Éventualités et garanties (note 14)			
Total du passif et de l'actif	\$ 869,786	\$ 656,607	\$ 413,397

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

	2012		2011	
Produits :				
Redevances	\$	76,298	\$	62,121
Recouvrement d'autres comptes financiers (note 5)	\$	-	\$	14,267
Frais d'enregistrement (note 7)	\$	(1,456)	\$	254
Intérêts créditeurs	\$	666	\$	1,657
Autres produits	\$	102	\$	17
	\$	75,610	\$	78,316
Charges :				
Salaires et avantages sociaux	\$	32,034	\$	31,610
Honoraires	\$	10,852	\$	14,903
Amortissement d'autres comptes financiers (note 5)	\$	-	\$	14,267
Charges d'exploitation générales (note 10)	\$	11,272	\$	10,595
Charges du Fonds pour les économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	\$	728	\$	1,914
Amortissement des immobilisations	\$	4,427	\$	3,155
	\$	59,313	\$	76,444
Excédent des produits sur les charges avant les intérêts débiteurs	\$	16,297	\$	1,872
Intérêts débiteurs	\$	470	\$	1,021
Excédent des produits sur les charges	\$	15,827	\$	851

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net (en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

31 décembre 2012	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit d'exploitation accumulé	Total de l'actif net
Solde à l'ouverture de l'exercice	\$ 10,378	\$ 10,667	\$ (21,347)	\$ (302)
Excédent des produits sur les charges	\$ (4,427)	\$ -	\$ 20,254	\$ 15,827
Fonds pour les économies d'énergie et Fonds de développement des technologies	\$ -	\$ (728)	\$ 728	\$ -
Acquisition d'immobilisations (montant net)	\$ 677	\$ -	\$ (677)	\$ -
Solde à la clôture de l'exercice	\$ 6,628	\$ 9,939	\$ (1,042)	\$ 15,525

31 décembre 2011	Investi en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit d'exploitation accumulé	Total de l'actif net
Solde à l'ouverture de l'exercice	\$ 11,236	\$ 12,581	\$ (24,970)	\$ (1,153)
Excédent des produits sur les charges	\$ (3,155)	\$ -	\$ 4,006	\$ 851
Fonds pour les économies d'énergie et Fonds de développement des technologies	\$ -	\$ (1,914)	\$ 1,914	\$ -
Acquisition d'immobilisations (montant net)	\$ 2,297	\$ -	\$ (2,297)	\$ -
Solde à la clôture de l'exercice	\$ 10,378	\$ 10,667	\$ (21,347)	\$ (302)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

	2012		2011	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Excédent des produits sur les charges	\$	15,827	\$	851
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Amortissement des immobilisations	\$	4,427	\$	3,155
Amortissement des incitatifs à la location reportés	\$	(144)	\$	(144)
Amortissement d'autres comptes financiers	\$	-	\$	14,267
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 12)	\$	(1,413)	\$	(116,895)
	\$	18,697	\$	(98,766)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Augmentation d'autres passifs	\$	22	\$	15
Augmentation (diminution) du prêt d'exploitation	\$	(196,368)	\$	256,368
Augmentation d'autre passifs financiers	\$	-	\$	1,422
Augmentation (diminution) d'autres passifs financiers	\$	264,130	\$	(24,178)
	\$	67,784	\$	233,627
Flux de trésorerie liés aux activités en immobilisations :				
Achat d'immobilisations	\$	(677)	\$	(2,297)
	\$	(677)	\$	(2,297)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents	\$	85,804	\$	132,564
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	\$	229,827	\$	97,263
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	\$	315,631	\$	229,827

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

1) Nature des activités :

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OPA) a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la Loi). L'OPA est une société indépendante, non imposable, sans but lucratif. L'OPA n'est pas un agent de la Couronne et recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et des frais imputés au marché de l'électricité par au moyen du mécanisme d'ajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, des économies d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer des systèmes intégrés de production d'énergie pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- entreprendre toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris des sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- établir des buts, à l'échelle du réseau, sur la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- entreprendre toute activité visant à promouvoir les économies d'énergie et l'utilisation efficace de l'électricité;
- aider la CEO à stabiliser les tarifs pour certains types de clients;
- rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que pour mettre ces données à la disposition du public et de la CEO.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OPA est garantie par :

- la capacité de l'OPA de respecter ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), entité solide créée par la province.

Le 1^{er} janvier 2011, l'OPA adoptait les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCCSP »). L'OPA a choisi également d'appliquer les normes du chapitre 4 200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés conformément aux NCCSP.

Conformément aux dispositions transitoires des NCCSP, l'OPA a adopté des changements rétrospectivement, compte tenu de certaines exceptions permises par ces normes. La date de transition est le 1er janvier 2011 et toutes les données comparatives ont été présentées après application des NCCSP.

Aucun redressement n'a été apporté aux actifs nets au 1er janvier 2011 ou à l'excédent des revenus sur les charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à la suite de la transition vers les NCCSP.

La province de l'Ontario a annoncé, en 2012, un plan de fusion de l'OPA et de la SIERE. En octobre 2012, le premier ministre a prorogé le Parlement, mettant ainsi un terme à la législation nécessaire à la fusion. La probabilité d'une telle fusion est impossible à déterminer pour le moment.

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

2) Principales conventions comptables :

(a) Mode de présentation :

Les états financiers sont présentés selon les NCCSP, notamment les normes du chapitre 4 200 s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

(b) Constatation des produits :

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être définis durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'électricité prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

(c) Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

(d) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Actif	Durée d'utilisation moyenne estimative
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	de 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

2) Principales conventions comptables (suite) :

(e) Régime de retraite :

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il se comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts relèvent de la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

(f) Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans le bilan, les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

3) Débiteurs :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Contrats du marché		
Contrats de production	\$ 474,424	\$ 326,049
Contrats d'économies d'énergie	54,382	87,077
Contrats d'énergie renouvelable	12,555	2,156
	<u>541,361</u>	<u>415,282</u>
Autres	262	820
TVH/TPS à recevoir	5,340	-
	\$ 546,963	\$ 416,102

4) Immobilisations :

31 décembre 2012	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	\$ 3,372	\$ 1,870	\$ 1,502
Matériel informatique	4,830	4,606	224
Logiciels	7,440	4,982	2,458
Matériel audiovisuel	229	150	79
Système téléphonique	382	350	32
Améliorations locatives	5,133	2,800	2,333
	\$ 21,386	\$ 14,758	\$ 6,628

31 décembre 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3,360	1,543	1,817
Matériel informatique	4,697	4,076	621
Logiciels	6,966	2,325	\$ 4,641
Matériel audiovisuel	229	127	102
Système téléphonique	382	284	98
Améliorations locatives	5,075	1,976	3,099
	\$ 20,709	\$ 10,331	\$ 10,378

1er janvier 2011	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	3,277	1,218	2,059
Matériel informatique	4,405	3,075	1,330
Logiciels	4,623	537	4,086
Matériel audiovisuel	229	104	125
Système téléphonique	338	195	143
Améliorations locatives	5,047	1,554	3,493
	\$ 17,919	\$ 6,683	\$ 11,236

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

5) Autres actifs et passifs financiers :

D'autres actifs, passifs et reports financiers résultent de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisent par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (GTR), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global. En l'absence de normes comptables régissant les activités à tarifs réglementés, ces montants auraient été comptabilisés dans l'état des résultats lorsqu'ils étaient encourus.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Autres actifs financiers	\$ -	\$ -	\$ 15,659
Autres passifs financiers	(289,918)	(25,788)	49,966

Comptes de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés relevant de la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour exercice à venir, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs relevant de la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (PHEO) est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et l'inscrit à l'actif réglementé, étant donné que les fonds déboursés constituent une créance du marché. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et l'inscrit aux passifs réglementés, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché. L'OPA suit de près les fluctuations du compte des variations de la GTR. Le rabais de l'Ontario Power Generation (OPG) correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

	2012	2011
Apport du rabais de l'OPG	\$ (602,736)	\$ (602,750)
Variation totale de la GTR avant les intérêts	299,896	562,467
Intérêts gagnés	12,922	14,495
	\$ (289,918)	\$ (25,788)

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

5) Autres actifs et passifs financiers (suite) :

Comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants

Les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants retiennent les fonds provenant des incitations en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds étaient détenus dans un compte à part et le règlement doit avoir lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants.

Les contrats auxquels étaient rattachés les comptes de report liés au règlements sont arrivés à terme. Les soldes de ces comptes ont été récupérés au cours d'une période de trois ans, de 2009 à 2011. L'OPA a fini d'amortir le solde accumulé en 2011. Les charges d'amortissement pour 2012 sont nulles \$ (2011 - 14 267 \$).

Au 31 décembre 2012, les soldes du compte de règlement des contrats de détaillants et du compte de règlement du rabais des détaillants étaient nuls (31 décembre 2011 – nuls; 1^{er} janvier 2011 – 15 689\$). Au 1^{er} janvier 2011, le solde de 15 689 \$ comprenait les montants liés aux comptes de règlement des contrats de détaillants pour 2005 à 2009 : 17 014 \$ - 2010 : 359 \$ et 2011 : néant. Un montant de 1 684 \$ lié au règlement du rabais des détaillants au 1^{er} janvier 2011.

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenue par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le mécanisme d'ajustement global.

Le compte d'ajustement global et le compte de règlement sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour : la Réponse à la Demande 2, la Réponse à la Demande 3, le compte des contrats de production hors centrales, et de la production réglementée des centrales nucléaires et des centrales hydroélectriques. Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion de la conservation et de la demande), les contrats du Programme de tarifs de rachat garantis et les contrats hydroélectriques) qui sont réglés mensuellement par l'OPA auprès de la SIERE.

6) Crédoiteurs et charges à payer :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Règlements des entrepreneurs	\$ 211,522	\$ 12,942	\$ 180,002
TVH/TPS à payer	-	128	-
Autres charges à payer	263,317	308,925	107,252
	\$ 474,839	\$ 321,995	\$ 296,254

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

7) Acomptes sur contrats :

Acomptes liés au programme :

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs retenus pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat impliquant la construction d'une nouvelle installation de production d'électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même que la demande et peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes survient : (a) le fournisseur retire sa demande du Programme; (b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou (c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit de l'entrepreneur.

Droits d'enregistrement au programme :

L'OPA exige également des demandeurs des droits d'enregistrement non remboursables pour certains programmes d'énergie renouvelable. Les modifications apportées en 2012 aux règles du Programme de TRG ont un effet sur les demandeurs actuels de ce programme. Par conséquent, les droits d'enregistrement ont été rendus disponibles pour remboursement. Les remboursements ont été enregistrés en tant que débits au compte de revenu des droits d'inscription, ce qui s'est traduit par un solde négatif.

8) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et des contrats de location-exploitation :

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 \$ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2012, les incitatifs à la location reportés, moins l'amortissement, s'élevaient à 403 \$ (547 \$ au 31 décembre 2011 et 691 \$ au 1^{er} janvier 2011).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2012, les charges à payer étaient de 189 \$ (250 \$ au 31 décembre 2011 et 321 \$ au 1^{er} janvier 2011).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique se terminent entre 2012 et 2013. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit :

Engagements locatifs	
2013	1,652
2014	1,650
2015	1,294
	4,596

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

**9) Affectation d'origine interne du Fonds pour les économies d'énergie
et du Fonds de développement des technologies :**

L'OPA a créé le Fonds pour les économies d'énergie pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. Le Fonds de développement des technologies a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et la conservation de l'électricité. À ce jour, 12 fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous. Ces fonds ont été créés avant avril 2010. Après cela, conformément à la directive d'avril 2010, tous les recouvrements se font au moyen du mécanisme d'ajustement global.

	Fonds affectés	Passés en charges en 2012	Passés en au cours des exercices précédents	Solde en 2012
31 décembre 2012				
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	\$ 8,600	\$ 71	\$ 7,938	\$ 591
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3,000	124	2,422	454
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5,000	1	175	4,824
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3,500	89	2,827	584
2009 Fonds de développement des technologies	1,500	162	1,253	85
2010 Fonds de développement des technologies	4,500	281	818	3,401
	\$ 26,100	\$ 728	\$ 15,433	\$ 9,939

	Fonds affectés	Passés en charges en 2011	Passés en au cours des exercices précédents	Solde en 2011
31 décembre 2011				
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	\$ 8,600	\$ 277	\$ 7,661	\$ 662
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3,000	747	1,675	578
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5,000	44	131	4,825
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3,500	153	2,674	673
2009 Fonds de développement des technologies	1,500	139	1,114	247
2010 Fonds de développement des technologies	4,500	554	264	3,682
	\$ 26,100	\$ 1,914	\$ 13,519	\$ 10,667

	Fonds affectés	Passés en charges en 2010	Passés en au cours des exercices précédents	Solde en 2010
1er janvier 2011				
2005 - 2008 Fonds pour les économies d'énergie	\$ 8,600	\$ 966	\$ 6,695	\$ 939
2009 Fonds pour les économies d'énergie	3,000	1,242	433	1,325
2010 Fonds pour les économies d'énergie	5,000	131	-	4,869
2005 - 2008 Fonds de développement des technologies	3,500	478	2,196	826
2009 Fonds de développement des technologies	1,500	509	605	386
2010 Fonds de développement des technologies	4,500	264	-	4,236
	\$ 26,100	\$ 3,590	\$ 9,929	\$ 12,581

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

10) Charges d'exploitation :

	2012	2011
Frais généraux des programmes	\$ 3,744	\$ 4,118
Locaux	3,631	3,616
Technologies de l'information	3,253	1,839
Frais de bureau et d'administration	644	1,022
	\$ 11,272	\$ 10,595

11) Régime de retraite :

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux des cotisations patronales est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2012, l'OPA a versé ou comptabilisé des cotisations de 2 096 \$ (1 937 \$ au 31 décembre 2011 - 1 916 \$ au 1^{er} janvier 2011) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :

	2012	2011
Augmentation des débiteurs	\$ (130,861)	\$ (126,979)
Augmentation des charges payées d'avance	(264)	(214)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	152,844	25,741
Diminution des acomptes sur contrat	(23,132)	(15,443)
	\$ (1,413)	\$ (116,895)

13) Opérations entre apparentés :

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité directrice de l'OPA. La CEO, Hydro One, la SIÈRE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère de l'Énergie sont des apparentés de l'OPA, par le biais du contrôle qu'exerce le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces organismes. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec les apparentés:

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujetti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a reçu en 2012 une partie des charges d'exploitation de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA avec la CEO s'est établi à 1 041 \$ en 2012 (1 129 \$ en 2011).

L'OPA obtient de Hydro One des services de conservation et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements pour la conservation de l'électricité, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2012, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 341 653 \$ à l'OPA (39 860 \$ en 2011). Les sommes à recevoir de Hydro One en 2012 étaient de néant \$ (742 \$ au 31 décembre 2011 - 742 \$ au 1^{er} janvier 2011).

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)**Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011**

13) Opérations entre apparentés (suite) :

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2012, le montant de ces redevances a été de 76 298 \$ (76 388 \$ en 2011). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés à divers intervenants sur le marché ou reçus de ces derniers au titre du compte d'ajustement global, de la GTR (voir la note 5). Au 31 décembre 2012, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 264 304 \$ (326 049 \$ au 31 décembre 2011 et 187 789 \$ au 1^{er} janvier 2011). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires professionnels de 388 \$ en 2012 (844 \$ en 2011).

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 \$, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges d'exploitation et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2010 pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2012, le solde impayé de l'OPA était de 60 000 \$ (256 368 \$ au 31 décembre 2011 et de néant au 1^{er} janvier 2011). En 2012, l'OPA a encouru la somme de 470 \$ (1 021 \$ en 2011) en charge d'intérêt sur le prêt, déduction faite des charges d'intérêt affectées au marché.

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

14) Éventualités et garanties :**Éventualités :**

Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amenée à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non dans l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2012.

Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2012, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties :

En vertu d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 \$. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à néant \$ au 31 décembre 2012 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Ce programme a pris fin en septembre 2012 et aucune obligation n'a découlé de la garantie.

L'OPA passe des contrats avec les fournisseurs d'électricité dans le cadre de ses activités courantes. Dans certains cas, l'OPA doit assumer certaines obligations face à ces entités à la suite de ces contrats. En 2012, l'OPA a obtenu une lettre de crédit au montant de 1 349 \$ à l'appui d'une obligation contractuelle. Au 31 décembre 2012, aucun montant n'avait été prélevé sur le solde.

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

15) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

Les valeurs comptables du prêt d'exploitation correspondent à leur juste valeur, car les conditions de types de prêts semblables sont comparables aux conditions actuellement disponibles sur le marché pour des instruments similaires.

La juste valeur des actifs et des passifs réglementés n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information utile du fait qu'elle serait compensée ou qu'elle est difficile à déterminer correctement.

16) Chiffres correspondants :

Étant donné les objectifs clés de l'OPA (note 1), l'OPA planifie de sorte que les produits financent les charges. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de revenus requis présentée l'année suivante. En date du 31 décembre 2012, le ministre n'avait pas encore officiellement approuvé le plan d'affaires de l'OPA ou les modifications que l'OPA propose d'apporter aux droits d'utilisation pour 2013.

17) Gestion des risques financiers :

L'OPA est exposée à des risques financiers dans le déroulement normal de ses activités, y compris les risques du marché, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié à l'intérêt. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ceux-ci n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'année précédente.

(a) Risque de crédit :

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposée au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans le bilan financier. Au 31 décembre 2012, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

(b) Risque d'illiquidité :

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à respecter ses obligations liées à ses responsabilités financières. L'OPA gère le risque d'illiquidité en anticipant la trésorerie de façon à cerner les besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie d'exploitation et au maintien des facilités de crédit.

(c) Risque lié à l'intérêt :

Le prêt d'exploitation de l'OPA est assorti d'un taux d'intérêt variable fondé sur le coût des emprunts de la province de l'Ontario, avec une échéance semblable, établi par l'OOF, plus une marge. Par conséquent, l'OPA est exposée à un risque lié au taux d'intérêt étant donné les fluctuations du coût des emprunts à un taux semblable dans la province de l'Ontario.

Constitution de la société

Conseil d'administration

James D. Hinds, président
Administrateur délégué à la retraite de TD Securities Inc.; Newcrest Capital Inc. et CIBC Wood Gundy Inc.

Michael Costello, administrateur et président du comité, comité de vérification

A pris sa retraite de BC Hydro et BC Transmission Corporation (président-directeur général); directeur InTransit BC, Health Benefit Trust et Conifex Timber

Richard P. Fitzgerald, directeur
Président, Mark Anthony Brands, Toronto

Adèle M. Hurley, administratrice
Présidente, Hurley & Associates Inc. et directrice, Program on Water Issues, Munk School of Global Affairs, Université de Toronto.

Ronald L. Jamieson, administrateur et président du comité, Comité des ressources humaines
Vice-président principal à la retraite, Services bancaires aux autochtones, BMO Financial Group; administrateur, Nuclear Waste Management Organization and Denendeh Investments Inc.; président

du comité, Canadian Council for Aboriginal Business.

Bruce Lourie, administrateur
Président de Ivey Foundation, administrateur de Défense environnementale du Canada et administrateur du Consultative Group on Biological Diversity (San Francisco).

Lyn McLeod, administratrice et vice-présidente du conseil
Anciennement présidente du Conseil ontarien de la qualité des services en santé et anciennement représentante de l'Ontario au sein du Conseil canadien de la santé. Présidente fondatrice de la University of Ontario Institute of Technology et ancienne présidente du conseil du Collège Confederation à Thunder Bay.

Patrick J. Monahan, administrateur
Vice-président, enseignement et prévôt à l'Université York. Anciennement doyen d'Osgoode Hall Law School et anciennement président du Conseil des gouverneurs de la Commission du droit de l'Ontario. *A démissionné le 23 novembre 2012.*

Colin Andersen, administrateur
Directeur général, Office de l'électricité de l'Ontario

Dirigeants de la corporation

James D. Hinds
Président

Colin Andersen
Directeur général

JoAnne Butler
Vice-présidente, Ressources en électricité

Kristin Jenkins
Vice-présidente, Communications

Michael Lyle
Avocat général et vice-président, Affaires juridiques, autochtones et réglementaires

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Stratégies et solutions d'entreprises

Andrew Pride
Vice-président, Conservation

Amir Shalaby
Vice-président, Planification du réseau d'électricité

John Zych
Secrétaire général

Pour plus de renseignements sur le conseil d'administration, y compris la charte et le code de conduite, le règlement de

régie et les comités, rendez-vous sur le site Web de l'OPA, au www.powerauthority.on.ca et sélectionnez les onglets

suivants : About Us; Management, Mandate and Organization; Board of Directors [en anglais seulement].

Coordonnées d'entreprise

Office de l'électricité de l'Ontario

120, rue Adelaide Ouest

Bureau 1600

Toronto (Ontario) M5H 1T1

Tél. : 416 967-7474

Télec. : 416 967-1947

Site Web : www.powerauthority.on.ca